



Date de mise en ligne : 2 avril 2025

## ARRÊTÉ MUNICIPAL

« Désignation des représentants du Maire au sein du Syndicat Forum métropolitain du Grand Paris »

2025-A-*du 1*

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts du syndicat mixte ouvert « Le forum métropolitain du Grand Paris » en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015,

**Considérant** que chaque commune partie dudit syndicat est représentée; de droit, par son maire ou son représentant, désigné le cas échéant par arrêté municipal,

**Considérant** que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de madame le Maire auprès du syndicat forum métropolitain du Grand Paris,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Désigne Coraline PEREIRA, 3<sup>ème</sup> adjointe, en tant que représentante de Madame le Maire, membre de droit, au sein du syndicat « Forum métropolitain du Grand Paris ».

**ARTICLE 2 :** Donne délégation de signature à Coraline PEREIRA en sa qualité de représentante de Madame le Maire au sein dudit syndicat.

**ARTICLE 3 :** La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté ;

**ARTICLE 4 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le *21/03/2025*

Madame le Maire,  
Conseillère Départementale  
Kristell NIASME

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20250321-2025-A-041-AR  
Date de télétransmission : 24/03/2025  
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-219400785-20250321-2025-A-041-AR  
Date de télétransmission : 24/03/2025  
Date de réception préfecture : 24/03/2025